



Lettre ouverte au premier ministre et à tous les élus

Vos fondations pour réussir... doivent réussir!

Parce que les Québécois doivent guérir du syndrome de la fissure...

Par Paul A. Pelletier, président-directeur général de CAA-Québec

Monsieur le Premier Ministre, lorsque vous avez annoncé des investissements de 30 milliards sur 5 ans pour doter le Québec de Fondations pour réussir, je me suis surpris à penser : « Aurait-on enfin entendu ce que réclame CAA-Québec depuis plus de 20 ans? Pourra-t-on fermer une fois pour toutes notre grand dossier des infrastructures routières du Québec? »

Puis, je me suis rappelé notre texte sur l'urgence d'agir publié en avril 2005 dans La Presse et qui portait le titre « Attend-on l'effondrement d'un pont ou d'un viaduc pour réagir à l'état catastrophique de notre réseau routier? ». Nous ne connaissions pas l'avenir. Il faut toutefois reconnaître que, malheureusement, le « syndrome de la fissure », dont souffre à juste titre le Québec depuis le tragique effondrement du viaduc de la Concorde, a pesé plus lourd dans la balance pour inciter le gouvernement à enfin investir massivement l'argent des Québécois dans la sauvegarde de nos infrastructures. Dure leçon de modestie!

Vous avez eu raison de mettre en place la commission Johnson. Elle vient en effet de faire la preuve de sa nécessité en établissant de façon probante toutes les lacunes d'un système à rebâtir, autant de défis qu'il incombe maintenant aux élus, présents et futurs, de relever. La ministre des Transports, Mme Julie Boulet, n'a d'ailleurs pas tardé à réagir en annonçant des mesures concrètes. Une étape importante vient d'être franchie et de grands constats s'imposent. Une réflexion profonde sur nos priorités de société aussi.

Le premier est sans doute le fait que, pour la première fois, un gouvernement fait un réel mea culpa et reconnaît la « grande négligence accumulée » par tous les gouvernements antérieurs, tous partis politiques confondus. On vient enfin, Monsieur le Premier Ministre, de reconnaître combien les infrastructures routières sont vitales à une société et ne peuvent se résumer à de simples voies d'asphalte et de béton que doivent payer les automobilistes.

Le deuxième constat est votre décision de confier à une entité autonome le soin d'administrer le dossier des ponts et viaducs. Cela est en droite ligne avec ce que réclamait CAA-Québec, par l'entremise de la Coalition pour l'entretien et la réparation du réseau routier du Québec. On pourrait s'interroger sur la pertinence d'y intégrer plus tard tout le dossier des chaussées, mais CAA-Québec reconnaît qu'il faut pour le moment aller aux urgences.

Le troisième constat repose ensuite sur cette loi que vous souhaitez voter pour interdire désormais la négligence. On veut en effet forcer les gouvernements futurs à poursuivre les efforts qu'on s'engage à déployer. Certes, une loi adoptée peut toujours être modifiée ou abrogée, mais ceux qui oseront le faire devront vivre avec les conséquences morales et politiques de ce geste et, surtout, devront le justifier publiquement. Cela dit, voilà une autre preuve de l'incongruité de la situation : une loi pour interdire la négligence!

Notre quatrième constat est en fait un regret. La nouvelle agence devra absolument compter sur des revenus à long terme, que seul un fonds dédié lui permettrait de maintenir. Nous croyons que le gouvernement avait dès maintenant une belle occasion de faire cette annonce pour rendre encore plus crédible toute sa démarche visant à assurer la pérennité de nos infrastructures. Il est en effet impérieux de mettre à l'abri des aléas politiques le réseau routier, qui est un bien collectif. Comme le financement est une question cruciale, la mise en place d'un fonds dédié, alimenté des droits d'immatriculation et de la taxe spécifique sur les carburants que versent déjà tous les usagers du réseau routier, s'avère incontournable pour restaurer la confiance du public... plutôt malmenée depuis 20 ans. D'ailleurs, la commission Johnson a clairement suggéré des dispositions législatives pour donner l'assurance que les revenus provenant de sources spécifiques soient entièrement consacrés à ce projet de société. Un système viable ne peut être soumis à des contraintes budgétaires et politiques, surtout pas en cette époque où l'on mise sur le développement durable.

La ministre des Finances, Mme Jérôme-Forget, a prévenu que tout cela ne serait pas gratuit et qu'une commission étudiera bientôt la tarification dans son sens large. Reste à espérer qu'on inclura l'équité dans les points de vue qui seront alors considérés. Rappelons par exemple que le mot « péage » revient en force depuis quelque temps. Attention! Quand on dit que les gens sont prêts à accepter le péage, il faut y voir d'abord et avant tout un signe clair d'exaspération devant l'état des routes, voire de crainte pour leur sécurité et la pérennité des infrastructures. Avant d'accepter une telle mesure, les automobilistes sont en droit d'avoir la preuve que les milliards déjà versés annuellement depuis des décennies en tant que véritables utilisateurs-payeurs, sont investis sur les routes. Tant et aussi longtemps que l'on n'aura pas restauré leur confiance dangereusement fragilisée, on ne peut décemment en exiger plus.

Non, en y pensant bien, si CAA-Québec se réjouit des intentions que sous-tend le vaste chantier annoncé aux Québécois, ce n'est pas encore aujourd'hui qu'il fermera définitivement son grand dossier des infrastructures. Ces Fondations pour réussir doivent réussir. Le Québec n'a plus les moyens de rater la cible. Cela, tous les élus doivent en prendre acte.

Paul A. Pelletier
Président-directeur général